

3131 Pharmaciens/pharmaciennes

Les pharmaciens communautaires et les pharmaciens d'hôpitaux remplissent les ordonnances, vendent les médicaments et offrent un service de consultation aux clients et aux professionnels de la santé. Ils travaillent dans des pharmacies communautaires et hospitalières ou ils peuvent travailler à leur compte. Les pharmaciens industriels participent à la recherche, au développement, à la promotion et à la fabrication de produits pharmaceutiques. Ils travaillent dans des compagnies pharmaceutiques et des organismes et services gouvernementaux.

Exemples d'appellations d'emploi

- consultant/consultante en pharmacie
- pharmacien clinicien/pharmacienne clinicienne
- pharmacien communautaire/pharmacienne communautaire
- pharmacien industriel/pharmacienne industrielle
- pharmacien inscrit/pharmacienne inscrite
- pharmacien/pharmacienne
- pharmacien/pharmacienne – Forces armées
- pharmacien/pharmacienne à l'information pharmaceutique
- pharmacien/pharmacienne de commerce de détail
- pharmacien/pharmacienne d'établissement de santé
- pharmacien/pharmacienne d'hôpital
- pharmacien/pharmacienne d'industrie
- pharmacien-conseil/pharmacienne-conseil
- superviseur/superviseure de la réserve de médicaments – centre hospitalier

Fonctions principales

Les pharmaciens exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

Pharmaciens communautaires et pharmaciens d'hôpitaux

- revoir les ordonnances pour s'assurer de la dose exacte;
- remplir les ordonnances et, à cette fin, calculer, mesurer et mélanger des quantités de médicaments et autres substances nécessaires, et mettre la quantité prescrite dans des contenants appropriés;
- dispenser les médicaments prescrits aux clients ou à d'autres professionnels de la santé et les renseigner sur les indications, les contre-indications, les effets secondaires, les interactions médicamenteuses et la posologie;
- tenir un registre des médicaments dispensés aux clients ainsi que des substances toxiques et des narcotiques vendus;
- veiller à la préparation, au conditionnement, à la distribution et à l'entreposage des vaccins, sérums, produits biologiques et autres médicaments et produits pharmaceutiques;
- commander et conserver un stock suffisant de fournitures pharmaceutiques;

- donner des conseils aux clients sur le choix et la façon d'utiliser les médicaments en vente libre;
- surveiller et coordonner, si nécessaire, les activités des autres pharmaciens, des aide-pharmaciens et des autres employés.

Pharmaciens industriels

- participer aux travaux de recherche de développement de nouveaux médicaments;
- formuler de nouveaux médicaments mis au point par des chercheurs médicaux;
- mettre à l'essai et vérifier la stabilité des nouveaux médicaments et en déterminer les capacités d'absorption et d'élimination;
- coordonner les enquêtes cliniques sur les nouveaux médicaments;
- contrôler la qualité des médicaments pendant la production afin d'assurer la conformité aux normes de pureté, d'uniformité, de stabilité et de sécurité des produits;
- élaborer du matériel informatif concernant les usages, les effets thérapeutiques et les risques de certains médicaments;
- évaluer l'étiquetage et l'emballage des médicaments de même que la publicité concernant les médicaments;
- faire la promotion des produits pharmaceutiques auprès des professionnels de la santé.

Conditions d'accès à la profession

- Un baccalauréat en pharmacie est exigé.
- Un programme de stage exécuté sous la surveillance d'un pharmacien est également exigé.
- Un permis d'exercice est exigé dans toutes les provinces et territoires pour les pharmaciens en milieu communautaire et hospitalier.

Appellations à ne pas confondre

- Aide-pharmacien/aide-pharmacienne (voir [3414](#) *Autre personnel de soutien des services de santé*)
- Chef de la pharmacie (voir [0311](#) *Directeurs/directrices des soins de santé*)
- Chimistes ([2112](#))
- Directeur/directrice de la pharmacie (voir [0311](#) *Directeurs/directrices des soins de santé*)
- Gérant/gérante de pharmacie (voir [0621](#) *Directeurs/directrices - commerce de détail*)
- Pharmacologue (voir [2121](#) *Biologistes et autres scientifiques*)
- Vendeur/vendeuse de produits pharmaceutiques (voir [6221](#) *Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros*)